



Corporation des bibliothécaires
professionnels du Québec

Corporation of Professional Librarians of Quebec

CCE - 003M
C.P. - P.L. 47
Bibliothèque et
Archives nationales
du Québec

Montréal, le 2 juin 2015

Aux membres de la Commission de la culture et de l'éducation
Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires
Édifice Pamphile-Le May
3e étage, bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet: PL 47, Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec**

Chers membres,

Au nom de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ), je vous écris pour vous communiquer quelques commentaires et suggestions à la lecture du projet de loi PL-47 (Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec). La CBPQ est un organisme professionnel créé en 1969 qui a pour mandat principal d'assurer le rayonnement de la profession de bibliothécaire au Québec. Elle regroupe plus de 600 membres qui pratiquent dans divers domaines et milieux.

Après avoir pris connaissance du Projet de loi 47 et avoir été informés de la tenue des auditions, la CBPQ souhaite faire part à la Commission de la culture et de l'éducation de son avis quant à ce projet de loi.

BAnQ est une institution culturelle majeure et le vaisseau amiral du réseau des bibliothèques du Québec. L'accessibilité des services, le développement d'un réel programme technologique, la numérisation et l'accès au patrimoine écrit du Québec selon des normes de qualité constituent des défis de taille. Nous profitons de l'occasion

qui nous est donnée pour exprimer notre inquiétude et notre désaccord face aux coupes budgétaires importantes subies par BANQ au cours des cinq dernières années. La fermeture de la Grande bibliothèque les lundis et les soirs de même que les difficultés à établir un réel programme de numérisation ne sont que deux exemples qui, selon nous, mettent à mal notre bibliothèque nationale. Nous formulons le souhait que le budget de BANQ soit rétabli à la hauteur de ce qu'il devrait être pour lui permettre de répondre à ses importantes missions.

Concernant la proposition d'une nouvelle structure, nous sommes d'avis qu'elle s'imposait dans le but de s'harmoniser avec la structure d'autres sociétés d'État. De plus, la scission entre les postes de *Président du Conseil d'administration* et de *Président-directeur-général* facilitera, à notre avis, la gestion de BANQ en donnant une indépendance au Président-directeur-général dans ses prises de décision tout en évitant de possibles conflits d'intérêt. La présence d'un Président du Conseil d'administration indépendant et rattaché aux fonctions « politiques » et de philanthropie et d'un Président-directeur-général plus près de la mission de l'organisation et de ses secteurs d'activité représente un avantage considérable par rapport à la situation actuelle puisque cela permettra au Président-directeur-général de se centrer davantage sur la mission de BANQ, et de ses orientations stratégiques à court et moyen terme. En plus de correspondre à la structure de gouvernance de la plupart des autres institutions culturelles, ce modèle permet aussi de nommer un bibliothécaire au poste de Président-directeur-général. Notre profession comporte nombre de leaders en mesure de faire face de façon innovante aux multiples défis qui se présentent pour le développement et la réelle intégration dans la culture numérique de BANQ. Ces défis et la complexité de la gestion et du développement d'une bibliothèque commandent une expertise et une expérience de la part du Président-directeur-général, non seulement des rouages d'un système politique, mais aussi des connaissances approfondies en matière de gestion de l'information, de conservation du patrimoine et de numérisation. Il y va, de notre avis et en comparaison avec d'autres institutions de même mission, de la réussite de cette transformation.

Le projet de loi PL 47 propose de doter le Conseil d'administration de six personnes au total issues soit de la bibliothéconomie ou de l'archivistique, ce qui permettra au Conseil

d'administration d'avoir une vision et une compréhension des principaux enjeux de BANQ et de son importante mission. Encore ici, la préoccupation majeure de la CBPQ est de s'assurer que la nomination de ces six représentants se fasse avec le souci de refléter adéquatement la diversité de ce milieu (bibliothèques publiques, scolaires, universitaires, entreprises privées, gouvernementales), afin d'assurer une représentation adéquate au sein du Conseil. Les autres membres issus du monde des affaires et de la culture permettront au Conseil d'administration d'analyser les enjeux sous un angle de productivité, de compétitivité et d'efficacité dans un contexte de mondialisation.

Finalement, le PL 47 propose la formation de trois comités (*Vérifications, Gouvernance et l'éthique* et *Ressources humaines*). En plus de ces trois comités, il serait important de maintenir la *Table de concertation des bibliothèques*, présidée par la Présidente-directrice-générale de BANQ et composée de représentants des diverses associations et milieux de la bibliothéconomie et de l'information. Il s'agit d'un bon véhicule de discussion, de coordination de projets à l'échelle du Québec et de transmission des valeurs propres au monde de la bibliothéconomie. Les projets en cours font évoluer la pensée et appuient la mission et la vocation des bibliothèques de tous ces milieux.

Nous souhaitons que vous prendrez en considération nos suggestions et remarques pour les nominations futures, tant au Conseil d'administration qu'au poste de Président-directeur-général.

Je vous prie d'agréer, chers membres, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,



Isabelle Pilon, M. Bibl., bibl. prof.